

Copie de conservation et de diffusion, disponible en format électronique sur le serveur WEB du CDC :

URL = <http://www.cdc.qc.ca/prospectives/6/thibault-6-2-1970.pdf>

Article revue Prospectives, Volume 6, Numéro 2.

*** SVP partager l'URL du document plutôt que de transmettre le PDF ***

L'Association des institutions de niveaux préscolaire et élémentaire (AIPE)

par Mariette THIBAUT

APRÈS l'Association des institutions d'enseignement secondaire (AIES) et l'Association des collèges du Québec (ACQ), une troisième association groupant des institutions privées est née au cours de la dernière année. C'est en effet en avril 1969 qu'un groupe de directrices d'institutions privées de niveaux préscolaire et élémentaire, se réunissaient au siège social du CADRE dans le but de mettre sur pied cette nouvelle association. L'Association des institutions de niveaux préscolaire et élémentaire (AIPE) groupe, pour sa première année d'existence, 20 écoles privées.

QU'EST-CE QUE L'AIPE ?

Née à la suite de diverses rencontres au sein de la Conférence religieuse canadienne — section du Québec (CRC-Q), l'AIPE s'est inspirée des modèles de l'AIES et de l'ACQ. Ses membres sont des directrices d'écoles privées offrant les niveaux préscolaire et élémentaire.

Bien que les 20 écoles actuellement membres de l'AIPE soient toutes dirigées par des religieuses, il faut noter que ceci n'a rien de restrictif, ni dans l'esprit des membres fondateurs, ni dans les règlements. Les règlements généraux, adoptés le 21 juin 1969, stipulent en effet, à l'article 1-B, que sont membres « Le directeur(trice) d'une institution de

niveau préscolaire ou élémentaire ou le directeur(trice) d'une institution à la fois de niveau préscolaire et élémentaire dont l'institution est dûment organisée et acceptée par l'Assemblée générale [...] ».

Les objectifs à poursuivre, également votés lors de l'Assemblée de fondation, donnent un excellent aperçu de ce que veut être l'AIPE.

On y lit, entre autres:

1. Faire progresser l'enseignement préscolaire et élémentaire et les institutions membres.
2. Exercer toute activité qui se rattache à cette fin et, en particulier, sans toutefois restreindre la portée de cette activité;
 - a) entreprendre et encourager l'étude des questions d'intérêt commun aux institutions et prendre toute mesure utile à cette fin;
 - b) faciliter les échanges d'idées et d'expériences entre ces institutions;
 - c) travailler à l'amélioration des programmes d'études, des méthodes d'enseignement, des modes d'examen et des divers moyens d'éducation;
 - d) représenter les institutions membres auprès des autorités civiles et autres organismes ou personnes;
 - e) faire connaître au public le rôle de ces institutions; [. .]

LES ACTIVITÉS DE L'AIPE

Malgré un budget fort restreint, l'AIPE a réussi, au cours de sa première année d'existence, à tenir quatre assemblées générales, dont deux furent suivies de sessions d'études, l'une portant sur la Loi 56, l'autre sur le nouveau programme-cadre de français à l'élémentaire, à publier un annuaire des institutions membres, à faire les démarches nécessaires en vue de l'obtention des lettres patentes, à fournir aux membres de la documentation sur divers sujets...

Le bilan est déjà intéressant si on considère que l'Association n'a pour l'instant aucun permanent et qu'elle ne peut bénéficier des services du CADRE qu'en vertu d'un contrat limité.

LES ÉCOLES MEMBRES DE L'AIPE

Il serait sans doute intéressant pour le lecteur de connaître la composition de cette nouvelle association. Comme nous l'avons dit précédemment, l'AIPE compte, pour sa première année d'existence, 20 écoles offrant les classes de niveaux préscolaire et élémentaire. Ces écoles se répartissent comme suit: 12 écoles mixtes à tous les degrés ou à certains degrés seulement, 3 écoles de garçons et 5 écoles de filles.

Parmi les écoles mixtes, 2 acceptent les garçons seulement comme pensionnaires, les filles étant toutes externes. On trouve de même 2 écoles mixtes où seulement les filles sont pensionnaires.

Au total, les pensionnats recevant les garçons seulement sont au nombre de 4, de même que les pensionnats pour filles. De plus, 3 institutions offrent le service de pensionnat aux garçons et aux filles.

Notons enfin que, à la fin de décembre dernier, 5 de ces institutions étaient déclarées d'intérêt public par le ministre de l'Éducation et 3 reconnues pour fins de subventions. Il s'agit, dans tous ces cas, d'institutions offrant le service du pensionnat.

QUELQUES STATISTIQUES...

Les élèves

On trouvera, au tableau 1, la répartition des élèves dans les 20 écoles membres de l'AIPE. Ces chiffres nous indiquent un total de 4356 élèves, dont 247 dans les classes de niveau préscolaire. Ces 247 élèves sont répartis dans 7 écoles.

TABLEAU 1

Répartition des élèves dans les écoles membres de l'AIPE

	GARÇONS	FILLES	TOTAL
Maternelle et préscolaire	119	128	247
1 ^{re} année	269	264	533
2 ^e année	245	265	510
3 ^e année	307	289	596
4 ^e année	350	278	628
5 ^e année	349	319	668
6 ^e année	292	382	674
7 ^e année	155	345	500
TOTAL	2086	2270	4356

Le nombre total d'élèves comprend 2086 garçons et 2270 filles. Les garçons représentent donc 47.8% des effectifs.

Le personnel enseignant

Les 20 institutions concernées comptent un personnel enseignant de 268 membres, comme on le constate au tableau 2. Le personnel à plein temps représente 64.5% du personnel total; les laïcs, au nombre de 76, comptent pour 28.3% de l'ensemble du personnel.

TABLEAU 2

Personnel enseignant dans les institutions membres de l'AIPE

	PLEIN TEMPS	TEMPS PARTIEL	TOTAL
Prêtres	2	6	8
Religieuses	132	52	184
Laïques (hommes)	1	11	12
Laïques (femmes)	38	26	64
TOTAL	173	95	268

CONCLUSION

L'Association des institutions de niveau préscolaire et élémentaire (AIPE) ne groupe pas, loin de là, toutes les écoles privées offrant ces niveaux d'enseignement. Ses premières réalisations nous permettent de croire, malgré tout, qu'elle pourra, dans un avenir prochain, apporter une contribution de valeur au système national d'éducation.

Si on tient compte du fait que, dans le passé, les maternelles et écoles élémentaires privées, ont toujours travaillé de façon isolée, un tel regroupement a apporté un dynamisme nouveau. C'est un défi que se sont lancé les directions de ces maisons d'enseignement en travaillant ensemble, pour échanger, pour se donner des services communs et pour s'améliorer sans cesse.